

Vol

Toni Musulin va demander sa remise en liberté

Le convoyeur de fonds est aujourd'hui incarcéré et placé en isolement

Lyon
Correspondance
Thierry Gilles

LE CONVOYEUR de fonds lyonnais d'origine serbe Toni Musulin est, juste après Jean Sarkozy, la deuxième personnalité ayant fait « l'entrée médiatique la plus remarquée en 2009 », selon un sondage TNS Sofres-Logica pour Europe 1. Le 5 janvier, ses avocats, Christophe Cottet-Bretonnier et Hervé Banbanaste, vont déposer une demande de mise en liberté.

Mis en examen pour « vol » et « tentative d'escroquerie », leur client risque une peine de trois à cinq ans de prison.

« Le placement en détention provisoire de Toni Musulin n'est pas justifié », explique M^e Banbanaste. Selon lui, Musulin aurait voulu se venger de son entreprise. Certes, Toni Musulin reconnaît le vol avec préméditation des 11,5 millions d'euros qu'il était chargé de convoyer, mais rien ne permet de prouver qu'il avait des complices, ou d'affirmer qu'il est encore en possession des 2,5 millions manquants, veulent croire ses avocats. Son casier judiciaire est vierge, et il s'est livré spontanément aux policiers après onze jours de cavale, rappellent-ils. Musulin présenterait donc à leurs yeux « toutes les garanties de représentation » permettant d'obtenir un placement sous contrôle judiciaire.

Des centaines de lettres d'admirateurs

Depuis son arrestation le 16 novembre, celui que l'on surnomme « le prince des voleurs » a été entendu à deux reprises par le juge Dominique Brault. Le convoyeur assure ignorer où se trouve l'argent disparu, et laisse même entendre qu'on aurait pu l'avoir subtilisé dans le fourgon abandonné. « L'instruction se fait à vitesse TGV », lâchent ses avocats, car en l'absence d'éléments probants Musulin ne pourra être maintenu en détention au-delà du 15 mars. Rien ne permet, selon eux, d'étayer les pistes évoquées du grand banditisme, de la « mafia

serbe » ou de la présence de complices.

L'enquête a, en revanche, montré que la société civile immobilière (SCI) montée par Musulin pour l'acquisition d'un petit immeuble à Romans-sur-Isère (Drôme) avait été financée par un prêt de la Caisse d'épargne, et que sa Ferrari a été achetée 112.000 € à une vente aux enchères grâce à ses économies. Quant à ses empreintes digitales, relevées sur des emballages de billets ayant contenu les 2,5 millions toujours dans la nature et retrouvés à proximité

d'une benne à ordures à Bron (Rhône), ses avocats soutiennent qu'elles peuvent y avoir été laissées dans le cadre de son activité professionnelle.

M^e Cottet-Bretonnier et Banbanaste contestent par ailleurs formellement les accusations de « tentative d'escroquerie » à l'as-

surance pour le vol de la Ferrari du convoyeur, déclaré le 6 mai dernier après une « agression » sur une route de Savoie, qui permettraient d'alourdir les charges. « Il faudra que le parquet les démontre. On nous dit que la voiture de M. Musulin est filmée à la frontière serbe le 1^{er} mai, que son numéro de passeport est relevé et que les douaniers le voient repartir en bus quelques jours après, mais il n'y a absolument rien dans le dossier », M^e Banbanaste, qui affirme réserver « quelques scuds » au procureur, entend prouver, grâce à un bulletin de salaire, que Musulin ne pouvait être en Serbie à cette date.

Toni Musulin est « un homme remarquable, très intelligent et très sympathique », disent de lui ses défenseurs. Depuis son incarcération et son placement en isolement total à la maison d'arrêt de Corbas (Rhône), il recevrait des centaines de lettres d'admirateurs. Le juge d'instruction les a toutes bloquées, avant de faire un geste pour Noël : Musulin a reçu un courrier d'encouragement de Roger, un SDF qui vit dans un camping, un mot d'une admiratrice avec des traces de rouge à lèvres, ou encore cette photo d'une jeune femme karatéka faisant le grand écart, en équilibre sur des briques.



Toni Musulin.